

### **Le congrès de Vienne.**

se déroule à Vienne du 18 septembre 1814 au 9 juin 1815. Les pays vainqueurs de Napoléon 1er ainsi que les autres États européens se réunissent pour rédiger et signer les conditions de la paix et donc déterminer les frontières et tenter d'établir un nouvel ordre pacifique. Le congrès de Vienne permet également la discussion sur la libre circulation navale, l'abolition de la traite des Noirs, la neutralité de la Suisse et de la Savoie.

Les participants : l'Empire d'Autriche, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, le Royaume de Prusse, l'Empire russe, les États pontificaux, le Royaume de Sardaigne, la République de Gênes, le Royaume d'Espagne, le Royaume de Portugal, la Suède-Norvège, la Confédération des XXII cantons, le Royaume de France (Restauration)  
L'Acte final du Congrès de Vienne (document de 300 pages en français) signé le 9 juin 1815 redéfinit les contours de l'Europe après la chute de Napoléon. Comme déjà stipulé dans le traité de Paris, la France est pratiquement ramenée à ses frontières de 1791, devant renoncer à des territoires de langue française comme la Savoie et la Belgique et de langue italienne comme le comté de Nice annexés par la France avant l'aventure napoléonienne :

-au premier traité, elle reste cependant plus vaste qu'avant 1789, car elle conserve Mulhouse, quelques principautés lorraines, une partie de la Sarre et du Palatinat, Avignon avec le Comtat Venaissin ainsi que le pays de Montbéliard.

-le second traité lui retire encore Landau sur le Rhin, le restant de la Sarre ainsi que quelques places belges. En revanche, elle conserve l'Alsace, la Lorraine et la Flandre. De plus, la France est surveillée de près par une ceinture d'États tampons : (royaume des Pays-Bas, royaume de Sardaigne, et possessions rhénanes du royaume de Prusse installé aux frontières mêmes de la France).

La Belgique est intégrée aux Provinces-Unies pour former le Royaume uni des Pays-Bas (Benelux actuel, 1815-1830). En échange de ses possessions allemandes (Fulda, Nassau), Guillaume 1er des Pays-Bas reçoit à titre personnel le grand-duché de Luxembourg. La carte de l'Allemagne est simplifiée. La Confédération germanique (fin en 1866) regroupe les territoires de l'ancien Saint-Empire, divisés en 39 États (contre 350 en 1792) : la partie germanique de l'empire d'Autriche, cinq royaumes (Prusse, Saxe, Wurtemberg, Hanovre, Bavière), douze principautés, sept grands-duchés et quatre villes libres (Lübeck, Brême, Hambourg et Francfort). La Prusse obtient la Prusse occidentale, la Posnanie, la moitié nord de la Saxe et une grande partie des provinces de Rhénanie et de Westphalie afin de constituer un rempart contre la France. Le duché de Hanovre est restitué au roi d'Angleterre, agrandi et érigé en royaume.

### **Le congrès de Vienne. (suite 1)**

L'Autriche retrouve la plupart des territoires qu'elle avait perdus et, en compensation de la perte des Pays-Bas autrichiens (la Belgique actuelle), elle reçoit des territoires allemands et italiens (Lombardie et Vénétie), de même que la partie de la Dalmatie qui appartenait auparavant à Venise.

La Suisse perd définitivement Mulhouse (ville libre alliée aux cantons suisses, rattachée à la France en 1798), la Valtelline. Sa neutralité perpétuelle est proclamée. L'indépendance et la neutralité de la Suisse sont garanties par la création d'une confédération. Chaque canton choisit sa constitution et presque tous reviennent au régime en vigueur avant la Révolution. La confédération a, en cas de guerre, un droit d'occupation militaire sur le nord de la Savoie qui dispose alors du même statut de neutralité.

En Italie, la Lombardie et la Vénétie sont données à l'empire d'Autriche qui instaure le Royaume lombardo-vénitien sous domination autrichienne. La maison de Savoie récupère le Piémont, Nice et la Savoie et entre en possession de Gênes. Le pape retrouve les États pontificaux mais ne peut récupérer ni le Comtat Venaissin, ni Avignon. Le Bourbon Ferdinand 1er retrouve son royaume des Deux-Siciles. Les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla sont attribués à l'épouse de Napoléon, Marie-Louise d'Autriche. Modène et la Toscane sont attribués à des Habsbourg (Ferdinand III de Lorraine, grand-duc de Toscane et François IV d'Este-Lorraine, duc de Modène). Le retour des souverains légitimes s'accompagne partout du régime politique antérieur.

La nouvelle dynastie suédoise (maison Bernadotte, issue du maréchal d'Empire) reçoit la Norvège, ancienne possession danoise au terme d'un accord garantissant à celle-ci une large autonomie et un gouvernement distinct. La Poméranie suédoise est rattachée à la Prusse. La Finlande est annexée à la Russie. Le Danemark reçoit le Lauenburg en Schleswig-Holstein.

La Pologne est partagée une quatrième fois. La Russie en est la principale bénéficiaire. La Prusse ne conserve que la Posnanie et la Prusse occidentale (Dantzig, Thorn). L'Autriche obtient la Galicie. Tout le reste de l'ancienne Pologne passe sous l'autorité du tsar Alexandre 1er de Russie. Les provinces les plus orientales (Lituanie, Biélorussie, ancienne Ukraine polonaise) sont incorporées à l'Empire russe. La Pologne centrale, avec Varsovie, forme un royaume uni à la Russie avec pour vice-roi le frère du tsar, le grand-duc Constantin, mais possédant sa propre constitution, son gouvernement (Diète et Conseil d'État), son administration et son armée.

### **Le congrès de Vienne.(suite2)**

Le Royaume-Uni ne réclame rien en Europe, ni pour lui ni pour ses alliés, le Portugal et l'Espagne, où les rois sont rétablis. Par contre :

- il obtient la création du royaume des Pays-Bas, qui met définitivement Anvers, partenaire commercial et concurrent potentiel de Londres, à l'abri des convoitises françaises ;
- à titre personnel, le roi d'Angleterre, voit le Hanovre, qui lui appartenait, agrandi et transformé en royaume de Hanovre ;
- il assure son objectif de maîtrise des mers, ce qui le prémunit de toute offensive à son encontre, et agrandit son empire colonial :
- conservation de la Guyane enlevée aux Hollandais ;
- conservation des îles de Tobago et Sainte-Lucie prises aux Français et Trinité prise aux Espagnols ;
- acquisition de Heligoland (pris au Danemark) qui lui permet de contrôler la mer du Nord et l'accès à la mer Baltique ;
- acquisition de l'île de Malte (prise à l'Ordre de Malte), et des îles Ioniennes qui ont appartenu longtemps à Venise, ce qui lui permet de surveiller l'Empire ottoman et le passage entre Méditerranée occidentale et Méditerranée orientale ;
- sur la route des Indes, le Royaume-Uni s'empare du Cap et de Ceylan (enlevés aux Hollandais) et l'île de France, aujourd'hui île Maurice, enlevée à la France.

Conséquences du congrès :

C'est la vision anglo-autrichienne qui l'emporte : recherche de l'équilibre européen et retour des rois légitimes, sans jamais donner satisfaction aux aspirations des peuples à l'unité nationale, par le biais de l'indépendance (Belgique, Pologne, chrétiens des Balkans) comme de l'unification (Italie et en partie Allemagne), ou à un régime constitutionnel. .

Finalement, en consacrant les principes de légitimité et de restauration monarchique au mépris du droit des nationalités, les hommes de Vienne, à l'instar de l'Autrichien Metternich, jettent les bases des révoltes libérales qui, en 1848, secoueront l'Europe entière lors du Printemps des peuples.